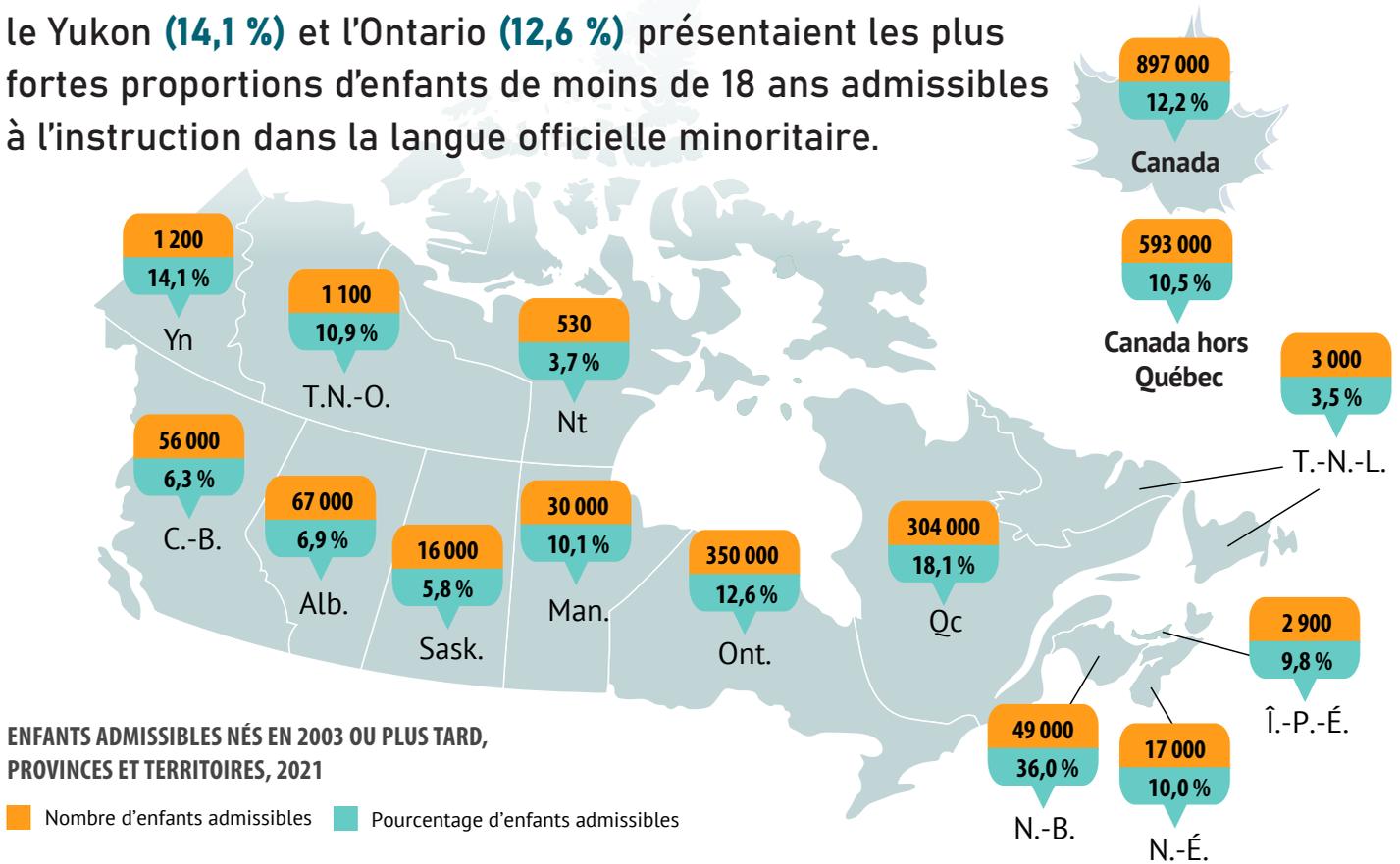




Enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, 2021

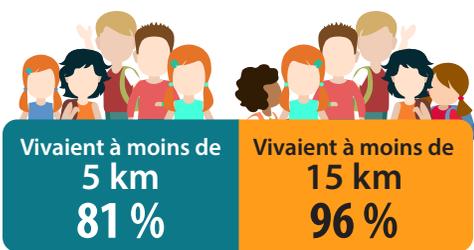
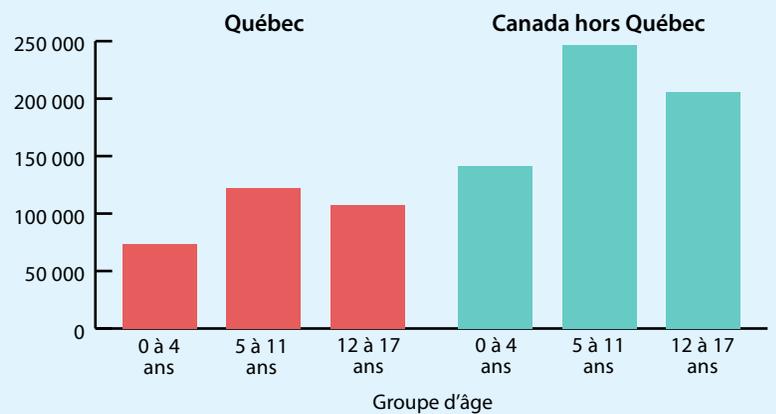
En 2021, le Nouveau-Brunswick (**36,0 %**), le Québec (**18,1 %**), le Yukon (**14,1 %**) et l'Ontario (**12,6 %**) présentaient les plus fortes proportions d'enfants de moins de 18 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire.



En 2021 au Canada, plus de **215 000** enfants admissibles étaient des enfants d'âge préscolaire et **682 000** étaient d'âge scolaire.

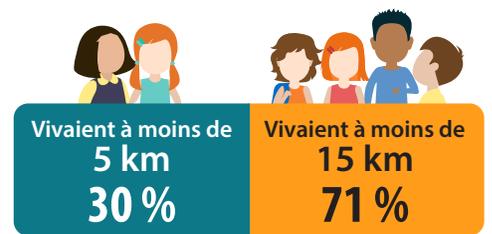


ENFANTS ADMISSIBLES À L'INSTRUCTION DANS LA LANGUE OFFICIELLE MINORITAIRE, SELON LE GROUPE D'ÂGE¹, QUÉBEC ET CANADA HORS QUÉBEC, 2021



POURCENTAGE D'ENFANTS ADMISSIBLES EN MILIEU URBAIN

Au Canada, **87 %** des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire vivaient à moins de **10 kilomètres** d'une école de langue officielle minoritaire.



POURCENTAGE D'ENFANTS ADMISSIBLES EN MILIEU RURAL



1. L'âge fait référence à l'âge de l'enfant au 31 décembre 2020. Les enfants d'âge préscolaire sont âgés de 0 à 4 ans et les enfants d'âge scolaire, de 5 à 17 ans.

Note : L'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire indique si les personnes sont admissibles à l'instruction aux niveaux primaire et secondaire en anglais au Québec ou en français au Canada hors Québec, selon les critères de la *Charte canadienne des droits et libertés* à l'exception de la citoyenneté.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021, et Base de données sur les écoles de langue officielle minoritaire, 2022.

ISBN : 978-0-660-46308-7 | Numéro au catalogue : 11-627-M

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2022